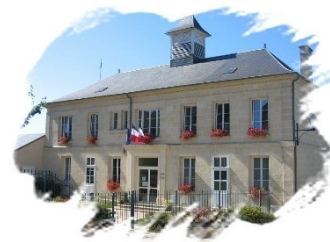




# MAIRIE de RESSONS-LE-LONG



La Vache Noire – Montois – Chêneau – La Montagne – Mainville – Gorgny – Pontarcher

## COMPTE-RENDU

<b>Séance</b>	<b>CONSEIL MUNICIPAL</b>
<b>Date-Heure</b>	<b>06/12/2021 à 19h00</b>
<b>Lieu</b>	<b>Mairie</b>
<b>Session</b>	<b>Publique</b>
<b>Référence</b>	<b>CM-PV-2021-06</b>
<b>Etat du document</b>	-

<b>Présents</b>	<b>Gwenaëlle Dauce Éric Debosque Frédéric Douchet (à partir du point n°14) Sylvie Dubromel Nathalie Faccioli (distanciel) Charles Ferté Marc Guérin</b>	<b>Jérôme Liénard Patricia Lucot (distanciel) Laure Médot Bertrand Pointier Nicolas Rébérot</b>
<b>Absent(s) excusé(s)</b>	<b>Thierry Boin ; Francis Hutin</b>	
<b>Absent(s)</b>	<b>Axel Destrez</b>	
<b>Procuration(s)</b>	<b>Francis Hutin à Nicolas Rébérot</b>	
<b>Secrétaire de séance</b>	<b>Laure MÉDOT</b>	
<b>Début de la séance</b>	<b>19h15</b>	
<b>Fin de la séance</b>	<b>22h30</b>	

Conseillers en exercice :	15
Conseillers présents :	12
Conseillers votants :	13

Date de la convocation du Conseil Municipal : 30 novembre 2021

Date d'affichage : 30 novembre 2021

### MENTION D’AFFICHAGE

Monsieur le Maire, soussigné, certifie que le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal en date du 20 septembre 2021, a été affiché par extrait à la porte de la Mairie ainsi que sur le site internet, le lundi 27 septembre 2021 dans les conditions prévues à l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

### CONVOCATION

Le 30 novembre 2021, nous, Nicolas RÉBÉROT, Maire de Ressons-le-Long, avons convoqué le Conseil Municipal en séance ordinaire pour le lundi 6 décembre 2021 à 19h00, à la salle du conseil.

### PROCÈS-VERBAL

Le Conseil Municipal de Ressons-le-Long, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du conseil, en séance ordinaire pour le lundi 6 décembre 2021 à 19h00, sous la présidence de Monsieur Nicolas RÉBÉROT, Maire.

## Ordre du jour

A l'unanimité des voix, le Conseil Municipal approuve sans observation, ni modification, le procès-verbal des délibérations prises en séance du 20 septembre 2021.

Avant d'aborder l'ordre du jour, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de nommer le secrétaire de séance en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

A l'unanimité des voix, le Conseil Municipal désigne Laure MÉDOT, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

**En raison du contexte sanitaire, la séance s'est tenue en mode mixte, le distanciel se tenait via le lien ci-dessous :**

<https://mairieressons-myfr.3cx.net/open/9a016b3d153e4576fb0e144b601222d566e2dfb0>

### 1 – Vie municipale

- 11 – Bien en état d'abandon manifeste
- 12 – Vente parcelles la montagne
- 13 – Rétrocession concession
- 14 – CTG CAF

### 2 – Finances

- 21 – DBM 2021-3
- 22 – Budgets 2022
  - 221 – Création budget annexe habitat
  - 222 – Adoption nomenclature M57 pour budget principal
  - 223 – Amortissements M57
  - 224 – Engagements avant BP
- 23 – Admission non-valeur
- 24 – Mise à jour taxe d'aménagement
- 25 – Dispositif d'écofiscalité de l'écoquartier
- 26 – Demandes de subventions 2022
- 27 – Mise à jour tarifs
- 28 – Aide au raccordement assainissement

### 3 – Personnel

- 31 – Convention d'adhésion au service prévention et santé au travail 2022-2024

### 4 – Intercommunalité

- 41 – PLUi
  - 411 – PADD
  - 412 – ER
- 42 – RLPi - orientations

### 5 – Divers

- 51 – Avis sur parc éolien Tartiers
- 52 – Rapports d'activité / rapports annuels
- 53 – Questions diverses

## PROJETS DE DÉLIBÉRATIONS

Rapporteur	N°	Intitulé			Vote de la délibération
Nicolas RÉBÉROT	20211206-148-01	Examen DIA			
Nicolas RÉBÉROT	20211206-149-02	Examen des décisions prises dans le cadre des délégations au Maire			
Nicolas RÉBÉROT	20211206-150-03	Bien en état d'abandon manifeste	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	12 0 0 0	A l'unanimité
Nicolas RÉBÉROT	20211206-151-04	Vente parcelles La Montagne	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	11 0 0 1	A l'unanimité
Nicolas RÉBÉROT	20211206-152-05	Rétrocession concession funéraire	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	11 0 0 1	A l'unanimité
Nicolas RÉBÉROT	20211206-153-06	Convention Territoire Globale (CTG) CAF	Pour Contre	12 0	A l'unanimité

			Abstention Ne prend pas part au vote	0 0	
Nicolas RÉBÉROT	20211206-154-07	DBM 2021-3	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	12 0 0 0	A l'unanimité
Nicolas RÉBÉROT	20211206-155-08	Création budget annexe habitat	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	12 0 0 0	A l'unanimité
Nicolas RÉBÉROT	20211206-156-09	Adoption nomenclature M57 pour budget principal	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	12 0 0 0	A l'unanimité
Nicolas RÉBÉROT	20211206-157-10	Amortissements M57	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	12 0 0 0	A l'unanimité
Nicolas RÉBÉROT	20211206-158-11	Engagements avant BP	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	12 0 0 0	A l'unanimité
Nicolas RÉBÉROT	20211206-159-12	Admission en non-valeur	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	12 0 0 0	A l'unanimité
Nicolas RÉBÉROT	20211206-160-13	Mise à jour taxe aménagement	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	12 0 0 0	A l'unanimité
Nicolas RÉBÉROT	20211206-161-14	Dispositif d'écofiscalité de l'écoquartier	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	13 0 0 0	A l'unanimité
Nicolas RÉBÉROT	20211206-162-15	Demandes de subvention « Pôle culture enfance »	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	13 0 0 0	A l'unanimité
Nicolas RÉBÉROT	20211206-163-16	Demandes de subvention « Église partagée et durable »	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	13 0 0 0	A l'unanimité
Nicolas RÉBÉROT	20211206-164-17	Demandes de subvention « Mise en accessibilité de la salle Saint Georges »	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	13 0 0 0	A l'unanimité
Nicolas RÉBÉROT	20211206-165-18	Demandes de subvention « Jardin de pluie rue de Mainville »	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	13 0 0 0	A l'unanimité
Nicolas RÉBÉROT	20211206-166-19	Demandes de subvention « Sentier découverte écoquartier »	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	13 0 0 0	A l'unanimité
Nicolas RÉBÉROT	20211206-167-20	Demandes de subvention « Commerce Multi-activités de proximité »	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	13 0 0 0	A l'unanimité
Nicolas RÉBÉROT	20211206-168-21	Demandes de subvention « Micro-crèche »	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	13 0 0 0	A l'unanimité
Nicolas RÉBÉROT	20211206-169-22	Demandes de subvention « Habitat durable »	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	13 0 0 0	A l'unanimité
Nicolas RÉBÉROT	20211206-170-23	Demandes de subvention « équipements sportifs »	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	13 0 0 0	A l'unanimité
Nicolas RÉBÉROT	20211206-171-24	Mise à jour des tarifs	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	13 0 0 0	A l'unanimité
Nicolas RÉBÉROT	20211206-172-25	Aide au raccordement assainissement	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	12 0 0 1	A l'unanimité
Nicolas RÉBÉROT	20211206-173-26	Convention adhésion service prévention et santé au travail 2022-2024	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	13 0 0 0	A l'unanimité
Nicolas RÉBÉROT	20211206-174-27	PLUi - Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	13 0 0 0	A l'unanimité
Nicolas RÉBÉROT	20211206-175-28	RLPi - orientations	Pour Contre Abstention	13 0 0	A l'unanimité

Nicolas RÉBÉROT	20211206-176-29	Avis parc éolien Tartiers	Ne prend pas part au vote Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	0 0 6 7 0	Contre à l'unanimité
Nicolas RÉBÉROT	20211206-177-30	Rapport annuel transport Villéo-Retzéo 2020	Ne prend pas part au vote Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	13 0 0 0 0	A l'unanimité
Nicolas RÉBÉROT	20211206-178-31	RPQS SPA 2020	Ne prend pas part au vote Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	13 0 0 0 0	A l'unanimité
Nicolas RÉBÉROT	20211206-179-32	Rapport sur le prix et la qualité du service eau SESV	Ne prend pas part au vote Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	13 0 0 0 0	A l'unanimité
Nicolas RÉBÉROT	20211206-180-33	Rapport CLECT 2021	Ne prend pas part au vote Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	13 0 0 0 0	A l'unanimité

**Objet : Examen des DIA- n°2021-148-01**

**Rapporteur : Nicolas RÉBÉROT**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les DIA parvenues depuis le dernier conseil municipal :

Adresse	Transmise par	Reçue en Mairie le :	Parcelles	Propriétaire	Superficie	Prix
5 Rue du Marais de la Noix	Me Guillaume BRUYERRE	20/10/2021	ZE 70	LELIÈVRE Maëlan	1284 m <sup>2</sup>	220 000 €
40 Rue de mainville	Me Sabine PALMA	29/10/2021	C1164 & 1168	BROCHOT Mathieu et FLEURY Cloé	792 m <sup>2</sup>	155 000 €
48 Rue du Cleux	Me Claire CIMOLINI-ZION	10/11/2021	ZH179 & 181	Indivision LEGRAND	627 m <sup>2</sup>	100 000 €

Le Maire annonce qu'il a renoncé au droit de préemption pour ces ventes, en l'absence de projet communal sur ces biens.

**Objet : Examen des décisions prises dans le cadre des délégations au Maire – n°2021-149-02**

**Rapporteur : Nicolas RÉBÉROT**

M. le Maire rend compte des décisions prises dans le cadre de la délégation consentie.

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les délégations accordées à M. le Maire par délibérations n° 2020-102 et n° 2020-103 en date du 23 mai 2020 du Conseil Municipal de Ressons-le-Long,

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

- A) Décision n°2021-131 du 23/09/2021 : Appel TLPE SAS VIMAR
- B) Décision n°2021-132 du 10/10/2021 : Appel taxe de séjour ferme de la Montagne
- C) Décision n°2021-133 du 10/10/2021 : Appel taxe de séjour forge du village
- D) Décision n°2021-134 du 10/10/2021 : Appel taxe de séjour camping Hale de Mainville
- E) Décision n°2021-135 du 20/10/2021 : DIA ZE 70
- F) Décision n°2021-136 du 20/10/2021 : Demande subvention ABC
- G) Décision n°2021-137 du 20/10/2021 : Avenant concession de cimetière
- H) Décision n°2021-138 du 29/10/2021 : DIA C 1164 et 1168
- I) Décision n°2021-139 du 02/11/2021 : Concession de cimetière
- J) Décision n°2021-140 du 03/11/2021 : Concession de cimetière
- K) Décision n°2021-141 du 05/11/2021 : Convention ADICA étude thermique
- L) Décision n°2021-142 du 06/11/2021 : Reversement taxe de séjour CD02
- M) Décision n°2021-143 du 11/11/2021 : DIA ZH 179 et 181
- N) Décision n°2021-144 du 18/11/2021 : Versement de subvention OPAH
- O) Décision n°2021-145 du 18/11/2021 : Versement de subvention OPAH
- P) Décision n°2021-146 du 22/11/2021 : Renouvellement adhésion Fondation du Patrimoine
- Q) Décision n°2021-147 du 22/11/2021 : RODP Broc'tout

## 1 – VIE MUNICIPALE

### **11 – Objet : Bien en état d'abandon manifeste - n° 2021-150-03**

**Rapporteur : Nicolas RÉBÉROT**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de déclarer l'immeuble sis 1 Grand'rue 02290 RESSONS-LE-LONG parcelle cadastrée C 662 en état d'abandon manifeste ;
- **DIT** que l'immeuble abandonné pourra être utilisé pour commerce multiservices avec logement et création d'un espace public ;
- **ENGAGE** la procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique dudit immeuble dans les conditions prévues à l'article L 2243-4 du CGCT et par le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique ;
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tous les documents et actes nécessaires et notamment la notification des offres de la commune sur la base de l'estimation réalisée par la direction des services fiscaux.

### **12 – Objet : Vente de parcelles - n° 2021-151-04**

**Rapporteur : Nicolas RÉBÉROT**

Le maire indique qu'en date du 19 octobre 2021, une proposition d'achat a été faite au prix de 8 500 € / ha pour l'acquisition de la parcelle C987 de 1294 m<sup>2</sup> et deux parties de la C983 d'environ 141 m<sup>2</sup> et 162 m<sup>2</sup> soit un total d'environ 1 597 m<sup>2</sup>. Le document d'arpentage réalisé par un géomètre expert déterminera la surface réelle des deux parcelles issues de la parcelle C983. La troisième parcelle fera l'objet d'une intégration dans le domaine public. Ce prix correspond au prix moyen des terres agricoles de l'Aisne en 2019, dernière référence connue.

Tous les frais et notamment les frais d'acte et de géomètre seront pris en charge par l'acquéreur.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DÉCIDE** la vente des deux lots conjointement au prix de 8 500 € / ha dans les conditions énoncées ci-dessus,
- **DIT** que la partie restante sera intégrée dans le domaine public,

### **23 – Objet : Rétrocession concession - n° 2021-152-05**

**Rapporteur : Nicolas RÉBÉROT**

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** la rétrocession de la concession,
- **DÉCIDE** le rachat de la concession funéraire N° 1991-205 emplacement n°89 au prix de 12,20 € étant entendu que la part qui avait été versée au CCAS ne peut être remboursée,

### **14 – Objet : Convention territoriale Globale - n° 2021-153-06**

**Rapporteur : Nicolas RÉBÉROT**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le principe d'engagement de Convention Territoriale Globale à passer avec la CAF et les autres collectivités partenaires ;
- **DIT** que ladite convention vise à définir le projet stratégique global du territoire à l'égard des familles, ainsi que ses modalités de mise en œuvre. Elle a pour objet d'identifier les besoins prioritaires de la commune et de définir les champs d'intervention privilégiée, de pérenniser les offres de services et développer des actions nouvelles.

## 2 – FINANCES

### **21 – Objet : DBM 2021-3 - n° 2021-154-07**

**RAPPORTEUR : Nicolas RÉBÉROT**

Le maire indique au conseil la nécessité de prévoir des ajustements d'imputations budgétaires.

Monsieur le maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative n°3 suivante au budget de l'exercice 2021 :

**DÉCISION BUDGÉTAIRE MODIFICATIVE n° 2021-03**

**FUNCTIONNEMENT**

RECETTES				DÉPENSES			
Chapitre	Article	Désignation	Montant	Chapitre	Article	Désignation	Montant
<b>013</b>	<b>Atténuations de charges</b>		<b>3 300</b>	<b>011</b>	<b>Charges à caractère général</b>		<b>800</b>
	6419	Remb. Rémunérations du personnel	3 300		60612	électricité	1 000
<b>042</b>	<b>Opérations ordre transfert entre sections</b>		<b>6 620</b>		60613	chauffage	1 000
	722	Jardin Recycl'eau	6 620		60622	carburants	500
<b>70</b>	<b>Produits des services</b>		<b>2 000</b>		60631	fournitures d'entretien	- 260
	70311	concession cimetière	950		6068	autres matières et fournitures	460
	70323	redevance occupation domaine public	850		611	contrats de prestations de services	- 100
	70632	centre de loisirs	650		61521	terrains	- 100
	7067	redevance périscolaires	- 500		615221	bâtiments publics	- 2 000
	7083	locations diverses	50		615231	voies	- 2 000
<b>73</b>	<b>Impôts et taxes</b>		<b>2 300</b>		61551	matériel roulant	2 250
	7362	Taxes de séjours	6 300		61558	réparations sur autres biens immobiliers	200
	7388	autres taxes diverses	- 4 000		6168	assurances autres	- 200
<b>74</b>	<b>Dotations, subventions et participations</b>		<b>4 600</b>		6182	documentation	100
	7461	DGD	- 100		6226	honoraires	- 500
	74718	participation de l'Etat - autres	400		6227	frais actes et contentieux	- 800
	74751	participation GFP de rattachement	900		6231	annonces et insertions	700
	7478	participation autres organismes	4 900		6232	fêtes et cérémonies	- 600
	7488	autres attributions et participations	- 1 500		6262	frais télécommunications	200
<b>77</b>	<b>Produits exceptionnels</b>		<b>- 295</b>		627	frais bancaires	150
	7718	autres produits exceptionnels de gestion	- 95		6281	concours divers	800
	7788	produits exceptionnels divers	- 200	<b>012</b>	<b>Charges de personnel</b>		<b>-</b>
					6413	personnel non titulaire	- 4 100
					64168	autres emplois insertion	4 100
				<b>014</b>	<b>Atténuations de produits</b>		<b>600</b>
					7398	versement taxe séjour	600
				<b>023</b>	<b>Virement section d'investissement</b>		<b>9 020</b>
					023	Vir. section investissement	9 020
				<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>		<b>8 105</b>
					6541	créances admises en non valeur	6 100
					65548	autres contributions	2 000
					65888	autres	5
				<b>TOTAL</b>			<b>18 525</b>
				<b>TOTAL</b>			<b>18 525</b>

**INVESTISSEMENT**

RECETTES					DÉPENSES				
Opération	Chapitre	Article	Désignation	Montant	Opération	Chapitre	Article	Désignation	Montant
<b>OPFI</b>	<b>Opérations financières</b>			<b>6 220</b>	<b>OPFI</b>	<b>Opérations financières</b>			<b>6 620</b>
	021	021	Vir. section fonctionnement	9 020		040	2128	Jardin Recycl'eau	6 620
	10	10226	Taxe d'aménagement	- 2 800					
<b>2020001</b>	<b>Aménagement La Vache Noire</b>			<b>- 7 000</b>	<b>2021001</b>	<b>Atlas biodiversité communale</b>			<b>- 7 400</b>
	13	1323	Département	- 7 000		21	2188	autres immob. Corporelles	- 7 400
<b>2021001</b>	<b>Atlas biodiversité communale</b>			<b>- 5 000</b>	<b>2011007</b>	<b>Acquisitions</b>			<b>- 5 500</b>
	13	1341	DETR	- 5 000		21	2183	matériel bureau et informatique	- 5 500
<b>52</b>	<b>Aménagements paysagers</b>			<b>- 500</b>					
	13	1322	Région	500					
	13	1328	Autres	- 1 000					
<b>58</b>	<b>Rénovation mairie</b>			<b>-</b>					
	13	1337	DSIL (équip. amortissable)	- 62 500					
	13	1347	DSIL (équip. non amortissable)	62 500					
					<b>TOTAL</b>				<b>- 6 280</b>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

**AUTORISE** la décision modificative telle qu'elle est présentée ci-dessus.  
**CHARGE** et **DÉLÈGUE** le maire ou son représentant aux fins d'exécution de la présente

**22 – Budgets 2022**

**221 – Objet : Création budget annexe intitulé « Budget annexe écoquartier et construction durable » - n° 2021-155-08**

**RAPPORTEUR : Nicolas RÉBÉROT**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le conseil municipal :

- **DÉCIDE** la création au 1<sup>er</sup> janvier 2022 du budget annexe relatif à la construction de logements au sein de l'écoquartier ainsi que sur des terrains communaux et sera dénommé « budget annexe écoquartier et construction durable ».
- **DÉCIDE** de constituer ce budget annexe en régie dotée de l'autonomie financière (Instruction comptable M4) et à ce titre, disposant de son propre compte au Trésor ;
- **D'ASSUJETTIR** ce budget annexe à la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire :
  - à ouvrir une ligne de trésorerie pour le démarrage de ce nouveau mode de gestion ;
  - à fixer les règles de refacturation des charges supportées par le budget principal ;
  - à procéder à toutes les démarches administratives nécessaires

**222 – Objet : Adoption nomenclature M57 budgétaire et comptable pour le budget principal - n° 2021-156-09**  
**RAPPORTEUR : Nicolas RÉBÉROT**

VU l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
VU l'article 242 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019,  
VU l'arrêté interministériel du ministre de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministre de l'action et des comptes publics du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques,  
CONSIDÉRANT que La collectivité souhaite adopter la nomenclature M57 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.  
CONSIDÉRANT que cette norme comptable s'appliquera au budget principal de la commune.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le conseil municipal :  
- **AUTORISE** le changement de nomenclature budgétaire et comptable des budgets de la Ville de  
- **AUTORISE** M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**223 – Objet : Amortissement M57 - n° 2021-157-10**  
**RAPPORTEUR : Nicolas RÉBÉROT**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE d'amortir le compte 204, comme suit :

- 3 ans pour le financement des biens mobiliers, du matériel ou des études auxquelles sont assimilées les aides à l'investissement consenties aux entreprises, non mentionnées ;
- 15 ans pour le financement des biens immobiliers ou des installations ;
- 3 ans pour le financement des projets d'infrastructures d'intérêt national.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le conseil municipal :

- adopte la liste des biens non soumis au prorata temporis,
- fixe les durées d'amortissement par catégorie de biens comme indiqué en annexe 2.

**224 – Objet : Autorisation du maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent) - n° 2021-158-11**  
**RAPPORTEUR : Nicolas RÉBÉROT**

Pour l'année 2022, il est proposé :

- d'autoriser le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement ci-après, avant le vote du budget primitif pour un montant global de **41 000 €**
- de voter les opérations concernées

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :  
**AUTORISE** le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement sus-énoncées  
**VOTE** les différentes opérations concernées comme présenté.

**23 – Objet : Admission en non-valeur de titres de recettes - n° 2021-159-12**  
**RAPPORTEUR : Patricia LUCOT**

Patricia Lucot informe le conseil municipal que Madame la Trésorière de Château-Thierry a dressé une liste de proposition de recettes à passer en non-valeurs pour trois redevables.

Il est proposé de ne pas admettre les recettes en non-valeurs au regard des possibilités de saisies ou d'échéancier selon la situation de chaque redevable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

**DÉCIDE** de ne pas admettre en non-valeur les titres de recettes des exercices 2017, 2018 et 2019 proposés

**24 – Objet : Mise à jour de la taxe d'aménagement - n° 2021-160-13**

**RAPPORTEUR : Nicolas RÉBÉROT**

Le maire informe le conseil municipal que le décret n° 2021-1452 en date du 4 novembre 2021, est venu modifier les modalités d'application des secteurs différenciés en matière de taxe d'aménagement.

Selon ce décret :

- ces secteurs doivent être « définis par référence au plan cadastral à la date de la délibération les instituant ».
- ils peuvent être délimités « par unité de découpage cadastral, c'est-à-dire par section cadastrale entière, ou par unité foncière cadastrale, c'est-à-dire par parcelle ».

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité,

- **DÉCIDE** d'appliquer un taux majoré de 15 % dans le secteur de la trésorerie figuré en pointillé au plan n°4 (zone 1Aur et UC4)
- **DÉCIDE** d'appliquer un taux majoré de 9 % dans les secteurs suivants
  - « Ruelle des verriers » pour les parcelles concernées ZH39, ZH40 et A1250 en bleu au plan n°3
  - « Le bout de la ville » pour les parcelles concernées ZE48, ZE58 pour partie et ZE69 en violet au plan n°1
  - « Gorgny » pour les parcelles concernées ZL101, ZL102 et ZL73 pour partie en bleu au plan n°5
  - « Le Pré du Cleux » pour les parcelles concernées A1242 et ZH106 pour partie en marron foncé au plan n°2
  - « Les Roises » pour les parcelles concernées ZL81 et ZL82 pour partie en vert au plan n°2
- **DÉCIDE** de reconduire le taux de 5% dans l'ensemble des secteurs de la commune autres que ceux visés ci-dessus.
- **PRÉCISE** que le document graphique ci-joint délimitant ledit secteur sera reporté, à titre d'information, en annexe du Plan local d'urbanisme intercommunal de la Communauté de Communes Retz-en-Valois.  
**PRÉCISE** que la présente délibération est valable pour une durée d'un an reconductible de plein droit pour l'année suivante en l'absence de nouvelle délibération adoptée avant le 30 novembre de l'année qui suit et qu'elle sera transmise au service de l'Etat chargé de l'urbanisme dans le département au plus tard le 1er jour du 2ème mois suivant son adoption.  
**DIT** que les recettes en résultant seront constatées au budget communal.

**25 – Objet : Mise à jour du dispositif d'écofiscalité - n° 2021-161-14**

**RAPPORTEUR : Nicolas RÉBÉROT**

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que par délibération n°2017-085 en date du 3 juillet 2017, était approuvé un dispositif d'écofiscalité en faveur de constructions durables au sein de l'écoquartier.

Le Maire propose au conseil municipal de mettre à jour ce dispositif incitatif pour les écoconstructions au sein de l'écoquartier.

En effet, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, la norme de construction en matière d'énergie sera la RE 2020. L'ambition de l'écoquartier étant d'être exemplaire, il s'agit de limiter l'impact environnement des habitations tant à leur construction que durant leur vie.

Il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur la politique d'aide en matière de fiscalité de l'urbanisme et notamment sur la possibilité de remboursement de la taxe d'aménagement. Ce dispositif devant rester simple afin d'être lisible et d'être applicable. Il portera sur les performances énergétiques ainsi que sur l'utilisation de matériaux biosourcés.

Ce dispositif complétant celui de l'abattement de la taxe foncière débattu précédemment pourra se conformer au tableau suivant :

		Bâtiment	Taxe foncière	Taxe aménagement
ENERGIE	RE2020	PASSIF avec 2 sources de production ER	Abattement 50% sur 5 ans*	Remboursement 20%
		POSITIF	Abattement 50% sur 5 ans*	Remboursement 50%
EMPREINTE CARBONE	RE2020	C1*	-	Bonus de remboursement de 20%
		C2*	-	Bonus de remboursement de 30%

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

**DÉCIDE** d'adopter le dispositif de remboursement de la taxe d'aménagement visé ci-dessus pour les constructions achevées après le 1<sup>er</sup> janvier 2022 au sein du périmètre de l'écoquartier.

**Dit** que le remboursement sera effectué après l'avis favorable du comité technique de transition écologique.

**CHARGE** le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.



## 26 – Demandes de subventions 2022

### 261 – Objet : Demandes de subvention « Pôle culture enfance » - n° 2021-162-15

**RAPPORTEUR : Nicolas RÉBÉROT**

Le conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité décide

- De solliciter des subventions
- pour son projet **Pôle culture enfance**
- De solliciter un commencement anticipé
- De s'engager à financer la part non subventionnée

### 162 – Objet : Demandes de subvention « Église partagée et durable » - n° 2021-163-16

**RAPPORTEUR : Charles FERTÉ**

Le conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité décide

- De solliciter des subventions
- **Église partagée et durable**
- De solliciter un commencement anticipé
- De s'engager à financer la part non subventionnée

### 263 – Objet : Demandes de subvention « Mise en accessibilité de la salle Saint-Georges » - n° 2021-164-17

**RAPPORTEUR : Nicolas RÉBÉROT**

Le conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité décide

- De solliciter des subventions pour son projet :
- **Mise en accessibilité de la salle Saint Georges**
- De solliciter un commencement anticipé
- De s'engager à financer la part non subventionnée

### 264 – Objet : Demandes de subvention « Jardin de pluie rue de Mainville » - n° 2021-165-18

**RAPPORTEUR : Nicolas RÉBÉROT**

Le conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité décide

- De des subventions pour son projet :
- **Jardin de pluie**
- De solliciter un commencement anticipé
- De s'engager à financer la part non subventionnée

### 265 – Objet : Demandes de subvention « Sentier découverte écoquartier » - n° 2021-166-19

**RAPPORTEUR : Nicolas RÉBÉROT**

Le conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité décide

- De solliciter des subventions pour son projet :
- **Sentier découverte écoquartier**
- De solliciter un commencement anticipé
- De s'engager à financer la part non subventionnée

### 266 – Objet : Demandes de subvention « Commerce Multi-activités de proximité » - n° 2021-167-20

**RAPPORTEUR : Nicolas RÉBÉROT**

Le conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité décide

- De solliciter des subventions pour son projet :
- **Commerce Multi-activités de proximité**
- De solliciter un commencement anticipé
- De s'engager à financer la part non subventionnée

### 267 – Objet : Demandes de subvention « Micro-crèche » - n° 2021-168-21

**RAPPORTEUR : Nicolas RÉBÉROT**

Le conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité décide

- De solliciter des subventions pour son projet :
- **Micro-crèche**
- De solliciter un commencement anticipé

- De s'engager à financer la part non subventionnée

**268 – Objet : Demandes de subvention « Construction d'habitats durables » - n° 2021-169-22**  
**RAPPORTEUR : Nicolas RÉBÉROT**

Le conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité décide

- De solliciter des subventions pour son projet :
- **Construction d'habitats durables**
- De solliciter un commencement anticipé
- De s'engager à financer la part non subventionnée

**268 – Objet : Demandes de subvention « équipements sportifs » - n° 2021-170-23**  
**RAPPORTEUR : Nicolas RÉBÉROT**

Le conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité décide

- De solliciter des subventions pour son projet :
- **Equipements sportifs**
- De solliciter un commencement anticipé
- De s'engager à financer la part non subventionnée

**27 – Objet : Mise à jour des tarifs à partir du 01/01/2022- n° 2021-171-24**  
**RAPPORTEUR : Bertrand POINTIER**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide la mise à jour des tarifs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

**28 – Objet : Aide au raccordement à l'assainissement collectif - n° 2021-172-25**  
**RAPPORTEUR : Nicolas RÉBÉROT**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le camping la Halte de Mainville doit poursuivre le raccordement au réseau de collecte d'assainissement.

L'AESN avait subventionné le raccordement au réseau des habitations lors des travaux de construction du réseau.

La convention d'aide avec l'AESN est à présent terminée et le maire propose que la commune puisse apporter une aide exceptionnelle au financement des travaux. Il propose d'apporter une aide de 6000€ sous la condition que ces travaux soient réalisés avant le 31/12/2022.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

**DÉCIDE** de subventionner les travaux de raccordement d'une tranche du camping la Halte de Mainville à hauteur de 6000 € sous réserve que ces travaux soient réalisés d'ici le 31/12/2022.

### **3 – PERSONNEL**

**31 – Objet : Convention d'adhésion au service prévention et santé au travail 2022-2024 – n°2021-173-26**  
**Rapporteur : Nicolas RÉBÉROT**

Le Maire propose à l'assemblée de renouveler l'adhésion au service de Prévention et Santé au travail du Centre de Gestion.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

**DÉCIDE** de renouveler auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aisne, la prestation de Prévention et Santé au travail et autorise le Maire à signer la convention d'adhésion pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2024.

### **4 – INTERCOMMUNALITÉ**

#### **41 – PLUi**

**411 – Objet : PADD – n°2021-174-25**  
**Rapporteur : Nicolas RÉBÉROT**

Le conseil municipal, à l'unanimité,

**PREND ACTE** des remarques émises pendant le débat et retranscrites ci-dessous :

- l'exigence en matière de développement d'habitat durable via la construction de l'écoquartier
- le dynamisme de la zone de la Vache Noire au travers des réserves foncières habitat et activités
- la mise en valeur des routes et chemins ainsi que les entrées de village

**DIT** que la tenue du débat est formalisée par la présente délibération, qui sera transmise au Préfet et à la Communauté de Communes Retz-en-Valois et fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un mois.

#### **42 – Objet : RLPi – n°2021-175-28**

**Rapporteur : Nicolas RÉBÉROT**

Monsieur le Maire expose les orientations générales du projet de RLPi.  
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**PREND ACTE** de la présentation et de la tenue d'un débat en séance sur les orientations générales du Règlement Local de Publicité intercommunal, en application des dispositions combinées des articles L. 581-14-1 du Code de l'Environnement et L. 153-12 du Code de l'Urbanisme.

### **5 – QUESTIONS DIVERSES**

#### **51 – Objet : Avis sur parc éolien Tartiers – n°2021-176-29**

**Rapporteur : Nicolas RÉBÉROT**

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux d'un projet éolien présenté par la Société SARL LES 3 POIRIERS sur la commune de TARTIERS. Le Conseil municipal de notre commune est invité à formuler un avis sur ce projet.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- DÉCIDE d'émettre un avis défavorable au projet de la société SARL LES 3 POIRIERS de parc éolien sur Tartiers

6 voix contre et 7 abstentions

#### **52 – Rapports d'activités**

##### **521 – Objet : Rapport annuel transport Villéo-Retzéo 2020 – n°2021-177-30**

**Rapporteur : Nicolas RÉBÉROT**

La commune a transféré plusieurs compétences à la CCRV et notamment le transport :

Le Conseil Municipal,

**PREND ACTE** du rapport annuel Villéo Retzéo 2020

##### **Objet : RPQS SPA 2020 - n° 2021-178-31**

**RAPPORTEUR : Nicolas RÉBÉROT**

Monsieur le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif et non collectif.

Le Conseil Municipal,

**PREND ACTE** du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public assainissement 2020.

##### **523 – Objet : Rapport sur le prix et la qualité du service eau SESV – n°2021-179-32**

**Rapporteur : Nicolas RÉBÉROT**

La commune a transféré plusieurs compétences à la CCRV et notamment l'eau potable.

Le Conseil Municipal,

**PREND ACTE** du RPQS eau 2020 du SESV

##### **524 – Objet : Rapport CLECT 2021 – n°2021-180-33**

**Rapporteur : Nicolas RÉBÉROT**

Le maire informe le conseil municipal que la CLECT s'est réunie le 22 octobre 2021 afin de déterminer les attributions de compensation liées au transfert de la taxe de séjour instituée par la CCRV lors de sa séance du 11 décembre 2020. Le maire rappelle que par délibération en date du 10 février 2021, le conseil municipal de Ressons-le-Long, s'est opposé à ce transfert. Ainsi, notre commune n'est pas concernée par la modification de son attribution de compensation.

Le récapitulatif suivant peut être effectué :

AC Φ pro	+ 69 191,00 €
AC RAM	0,00 €
AC Voirie	+ 8 864,94 €
AC GEMAPI	- 667,52 €
AC Transport	0,00 €
AC Taxe de séjour (non concerné)	0,00 €
<b>AC TOTALE</b>	<b>+ 77 388,42 €</b>

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :

**APPROUVE** le rapport de la CLECT de la Communauté de communes Retz-en-Valois tel qu'il est annexé à la présente délibération.

### **53 – Questions diverses**

#### **Formation biosourcés CAPEB**

Du 2 au 4 février 2022

#### **AFS**

Le maire indique que le SGC de Château-Thierry a réalisé une Analyse Financière Simplifiée des comptes 2020 de la commune.

#### **TA Amiens**

Recours de la préfecture sur les RODP réseau assainissement et réseau eau.

#### **Bien abandonnés**

Plusieurs procédures en cours :

- Maison située rue de la Vallée
- Maison située chemin de la croix blanche
- Terrain situé rue du marais St Georges

#### **NET SVE**

Le maire rappelle que la CCRV met à disposition une plateforme de dépôt des autorisations d'urbanisme en ligne pour l'ensemble des communes du territoire.

Cette plateforme sera accessible pour le 1<sup>er</sup> janvier 2022.

#### **Jury VVF**

Le maire indique au conseil qu'à la suite du passage du jury le 17/09/2021, la commune s'est vu attribuer 3 fleurs au label.

#### **Jury écoquartier**

Le maire indique au conseil qu'à la suite du passage du jury le 09/09/2021, la commune a obtenu l'étape 2 du label.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

Ressons-le-Long, le 13/12/2021

Le maire,

  
Nicolas RÉBÉROT